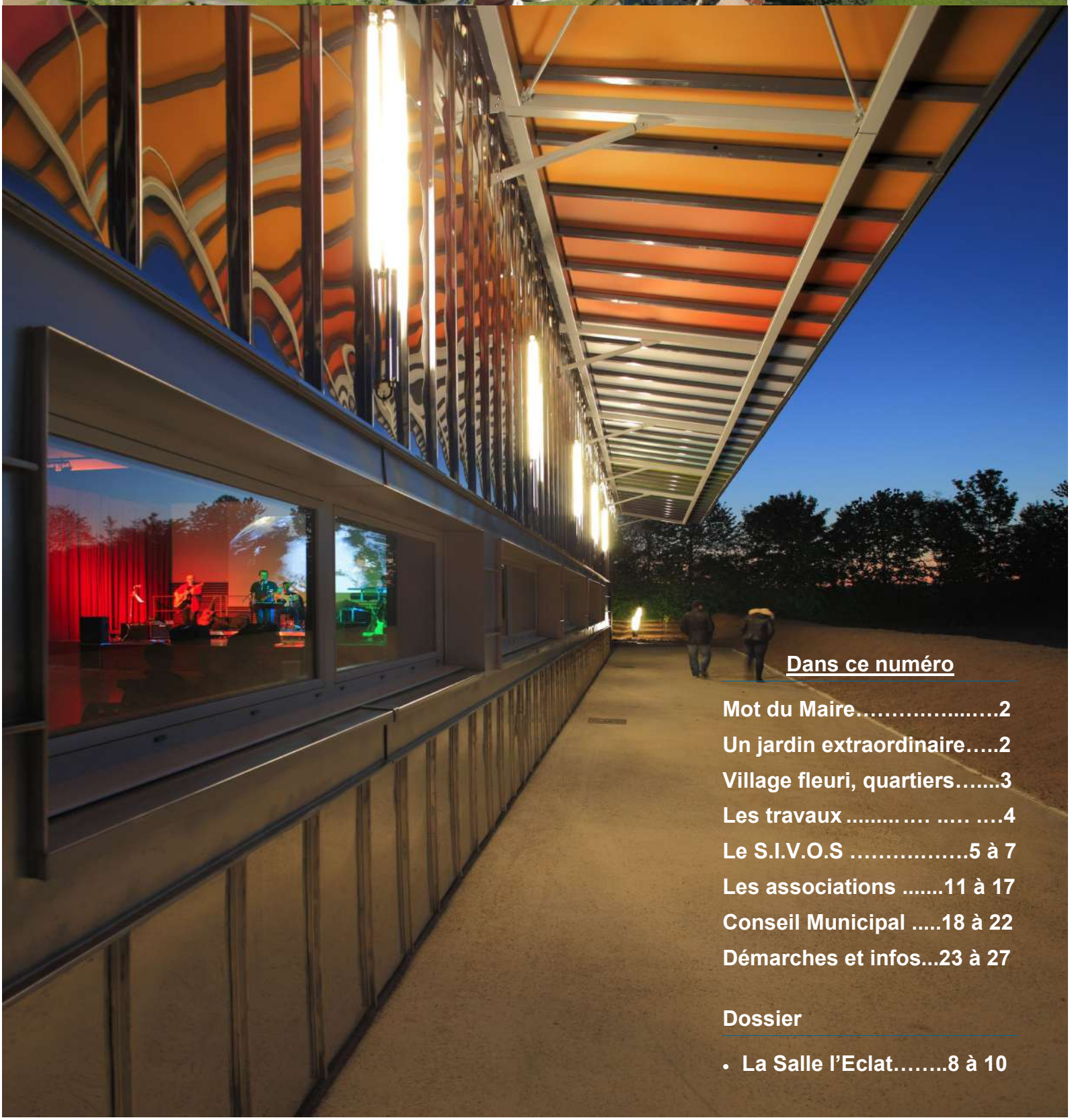

Dans ce numéro

Mot du Maire……..…..2
Un jardin extraordinaire…..2
Village fleuri, quartiers…....3
Les travaux ..... …. ..… …4
Le S.I.V.O.S …….5 à 7
Les associations .....11 à 17
Conseil Municipal .....18 à 22
Démarches et infos...23 à 27

Dossier

- La Salle l'Eclat……..8 à 10

Retrouver les infos de votre commune sur www.lonrai.fr

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

En cette période de début d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur et santé pour l'année 2014.

En mai dernier, nous avons inauguré la salle l'Eclat, qui était le projet le plus important de LONRAI pour ce mandat.

Lors de l'inauguration, la majorité des habitants ont trouvé cette structure esthétique et fonctionnelle.

Les premiers mois d'utilisation de la salle l'Eclat sont très encourageants, ce qui permet d'envisager qu'elle vive pleinement, pour permettre d'accueillir les manifestations communales, associatives, familiales, culturelles, et sportives.

Jardin extraordinaire

C' est un jardin extraordinaire comme disait Charles TRÉNET dans l' une de ses chansons, que les habitants de Lonrai ont eu la chance de découvrir le 2 juin 2013 à la Frelonnière.
Merci à M et Mme SÉCHET de nous avoir fait partager leur passion le temps d'une journée avec la présence de Patrick BOIVIN de la Société d'Horticulture de l'Orne, tout ça sur un air d'accordéon.

Merci.

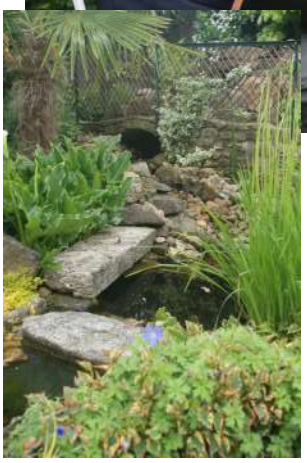

François-Xavier avec la commission « Village fleuri »

« le Comice Agricole 2014 aura lieu les 30 et 31 août 2014 à Lonrai »

Travaux
au Bois Hébert

Assainissement

Les travaux sont terminés depuis mi-juillet au Bois Hébert. Le réseau d'assainissement public est posé. Les propriétaires riverains pourront se raccorder une fois la station construite et en service à la Bidarde (mise en fonctionnement estimée à l'été 2014). Chaque propriétaire sera alors averti par les services de la Communauté Urbaine d'Alençon de la possibilité de s'y brancher.

Les travaux à la Gaucherie sont également terminés depuis mi-décembre. Les travaux, à la Touche sont pour le moment suspendus dans l'attente de trouver un emplacement pour la pompe de relevage, nécessaire dans ce secteur.

Rappel : C'est une compétence communautaire.

Travaux 2013

L'école

Le S.I.V.O.S :
Extension de la cour de l'école et de son entrée refaites en enrobé,
La commune de LONRAI :
Mise aux normes d'accessibilité de l'accès à l'école, côté city-stade et déplacement de deux candélabres pour un meilleur éclairage des abords de l'école les mois d'hiver.

Le Bourg

Pose d'un nouveau transformateur électrique en face du groupe scolaire en juillet 2013. Deux raisons à cela :

- ERDF a procédé au bouclage du réseau du bourg avec Colombiers afin de limiter les temps de coupure de courant en cas de panne ce qui n'était pas le cas auparavant.
- Pose d'un transformateur plus puissant afin de subvenir aux nouvelles demandes énergétiques, notamment la réalisation de la salle L'Eclat

Modification du réseau d'assainissement du bourg. Depuis plusieurs années, le bourg subit des remontées d'eaux usées dans le bas du bourg à l'entrée du chemin de la Croix, causant de nombreux désagréments aux riverains : route inondée, odeurs nauséabondes, voire remontées d'eaux usées à l'intérieur des habitations. Ce problème résulte d'un réseau qui n'est pas étanche et qui est surchargé en eau de pluie en cas de fortes précipitations. Un facteur aggravant avec la présence de nappes phréatiques très présentes dans ce secteur. Eaux de Normandie a donc modifié le poste de refoulement du bourg en doublant sa capacité de pompage et a aussi doublé le diamètre du réseau. Les travaux, réalisés en juillet , semblent avoir amélioré la situation.

Pas de débordement aux mois de novembre et décembre malgré les fortes précipitations. Affaire à suivre.

Travaux de réfection de voiries :

Réfection de la voirie devant la restauration scolaire sur la VC 7 par le remplacement de l'enrobé au printemps 2014.
Réparation de la place de la mairie à l'automne 2013.
Amélioration du pluvial, rue de la Cuissaye à la sortie de la rue de la Rangée pour des raisons de saturation du réseau, lors de grosses pluies à l'automne 2013.
Curage de fossé à la Frelonnière , sur la VC 3 jusqu'à la Lande à l'automne 2013.
Réparation de route en gravillonnage à la Frelonnière, la Cuissaye, rue de la Garenne et rue des Carrières, au printemps 2014.

S.I.V.O.S

Effectif du groupe scolaire en 2013

PS	20	Mme GRADOS
MS	28	Mme LE GALL
GS	24	Mme AILLARD-TROUBLANT
CP	20	Mme GRANGER
CE1	25	Mlle CHAMPION/ Mme BREUX
CE2	24	M. AUDUREAU
CE2/CM1	20	M. PLU
CM1/CM2	20	Mme TROPINAT
CM2	25	Mmes CHARAUDEAU/LAROZE
TOTAL	**206**	

SECTIONS	COMMUNES R.P.I. Regroupement Pédagogique Intercommunal				COMMUNES Hors R.P.I	TOTAL
	LONRAI	COLOMBIERS	CUISSAI	ST NICOLAS		
T.P.S	3	2	0	1	0	6
P.S	13	0	1	0	0	14
M.S	13	7	5	2	1	28
G.S	11	3	5	4	1	24
C.P	8	1	6	4	1	20
CE 1	14	2	7	3	0	26
CE 2	18	3	3	4	3	31
CM 1	12	3	5	4	2	26
CM 2	17	2	7	2	3	31
TOTAL	**109**	**23**	**39**	**24**	**11**	**206**
FAMILLES	78	14	28	15	7	142

Mise en place d'un self service au restaurant scolaire

Mercredi 25 septembre, MM. ARTOIS et LECOEUR, ont validé le projet pour l'installation du self service au restaurant scolaire qui est opérationnel depuis la rentrée de novembre 2013. La Communauté Urbaine d'Alençon prend à sa charge toute l'installation intérieure, ainsi que l'organiseur pour l'inscription des enfants aux repas.

Le chemin piétonnier intérieur de la cour a été réalisé par les employés communaux des 4 communes membres du SIVOS.

Mise en place du projet d'organisation du temps scolaire et du projet éducatif territorial

En vue de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, Sophie CHAMPION, Directrice du groupe scolaire nous expose deux exemples de projets d'organisation du temps scolaire élaborés et validés en conseil des maîtres.
Après la présentation, le comité syndical, décide de retenir le second projet plus abouti et tenant compte des rythmes physiologiques des enfants et des difficultés organisationnelles de la réforme avec 7 voix pour et 4 absentions.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (enseignants)
TAP : Temps d'Activités Périscolaires (SIVOS)

Cette organisation tente de tenir compte des rythmes de l'enfant. D'après ce que nous avons pu constater jusqu'ici le lundi en début d'après-midi et le vendredi en fin de journée, les enfants sont plus fatigués. C'est pourquoi, il nous semble judicieux de placer à ces moments là, des temps d'activités périscolaires.

► Cette organisation permet de libérer les élèves plus tôt le mardi (les parents pourront récupérer leurs enfants pour des activités extra scolaires) et le vendredi après-midi (beaucoup de parents ne travaillent pas cet après-midi là). Par conséquent, on peut espérer des groupes moins importants pour les TAP.

►Pour les TAP: possibilité de les démarrer plus tôt le lundi et le jeudi et donc de mettre en place des activités plus longues ? (appréciables pour les enfants l'hiver).

►Possibilité pour les enfants de petite section d'être couchés plus tôt (ex: sieste de 12h30 à 14h15), moment de repos pour les enfants de moyenne section.

Mise en place de la semaine de 4j 1/2 sans restauration le mercredi. L'horaire du mercredi peut être modifié pour s'adapter aux impératifs du ramassage scolaire.

Cette organisation a été présentée au conseil d'école le 05 novembre dernier.

Un groupe de travail, animé par Guillemette AUDUREAU (commune de Colombiers) et composé d'élus et de parents d'élèves des quatre communes du SIVOS, réfléchit à l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP). Le centre social de la Croix Mercier s'est associé à la démarche et propose ses services.

	PS
11h30-12h30	Cantine
12h30-14h15	Repos
14h15-16h30	Enseignement

Nouveau Bureau de l'APE

Présidente : Estelle PAPILLON

Secrétaire : Stéphanie STARCZALA

Trésorière : Séverine LE BLANC

Vice-présidente : Delphine DAVOUST

Secrétaire adjointe : Axelle GUY

Trésorière adjointe : Aurélie CHAPELIÈRE

Déficit de la restauration scolaire, modification des modalités de remboursement

Pour 2013

Disparition du remboursement du déficit de la restauration scolaire au SIVOS.

Etablissement du récapitulatif des éléments pris en compte pour le déficit (fin décembre) et d'un titre (5e appel) à chaque commune membre, proportionnellement au coefficient de répartition en fonctionnement, pour remboursement direct par la Communauté Urbaine d'Alençon.

Augmentation de la participation des communes mais compensée par le remboursement de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Pour 2014

Disparition dans le budget du SIVOS du remboursement du déficit

Etablissement de 2 récapitulatifs (semestriel juillet et décembre) remboursement par la Communauté Urbaine d'Alençon directement aux communes et non plus au SIVOS.

Augmentation du nombre d'appels aux communes (6 et non 4) les deux supplémentaires correspondant au déficit pour remboursement par la Communauté Urbaine d'Alençon.

Dans le budget dotation du SIVOS, reste uniquement la participation des communes. L'augmentation de celle-ci est compensée par les 2 remboursements de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Calendrier des travaux de peinture

Afin d'effectuer les travaux de rénovation du groupe scolaire, M. DOUVENOULT souhaite, en accord avec les Maires et les employés communaux du SIVOS l'élaboration d'un calendrier.

Les travaux du hall d'entrée et des toilettes du primaire sont programmés aux vacances scolaires de la Toussaint 2014.

A partir de 2015, 2 classes seront rénovées tous les ans.

Loi PEILLON d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Concerne les écoles, collèges et lycées de France.

Ce que prévoit la loi «La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur les façades des écoles. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles»

Affichage de manière lisible de la charte de la laïcité.

Sophie CHAMPION nous informe que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen est affichée dans chaque classe et qu'elle a reçu la charte de la laïcité sous format plastifié.

Le comité syndical décide de patienter jusqu'à la publication du décret d'application pour se munir des drapeaux ainsi que l'écusson officiel de la devise de la république.

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, tout jeune, garçon ou fille, de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Les personnes non recensées lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il est possible d'effectuer cette démarche **en vous présentant à la mairie** sur présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille de vos parents.

Une attestation de recensement vous sera remise.

SALLE L'ECLAT

Pouvez–vous nous faire un point sur le nombre de locations de la salle ?

Nous sommes agréablement surpris par le taux de réservation de la salle qui a largement dépassé nos prévisions. La nature des locations est très variée. Cela va de la fête de famille aux anniversaires, mariages, manifestation de danse country, repas organisés par nos associations, séminaires d'entreprise, Assemblées Générales de club, arbres de Noël et Réveillon du jour de l'an. Sur les quatre derniers mois, par exemple, un seul week-end n'a pas trouvé preneur. Ce qui est surtout intéressant, c'est la grande satisfaction unanime des utilisateurs quant à la qualité et l'équipement de la Salle l'Éclat. Grâce à un très bon taux de remplissage, le bilan financier de gestion de la salle pour l'année 2013 est bon. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 16 528 € pour des recettes de location de 8 910 € (uniquement sur 8 mois puisque l'inauguration n'a eu lieu qu'en mai 2013). Il faut ajouter à ces chiffres une attribution compensatoire annuelle, versée par la Communauté Urbaine d'Alençon à la commune de 22 500 € dans le cadre des transferts de compétence.

Il y a un an vous parliez de créations de nouvelles activités , qu'en est-il ?

Deux activités sont lancées depuis le mois de septembre :

- le mardi soir, des cours de Zumba, organisés par le centre social la Croix Mercier à Alençon, avec près de 120 membres.

- des cours de gym tonique et de steps gérés par l'ASPJ (association de Lonrai) le mercredi soir avec 87 adhérents. En janvier 2014, la section loisir de tennis de table a débuté, toujours gérée par l'ASPJ le jeudi soir pour le plaisir de jouer et de se retrouver entre amis.

De nouvelles manifestations en 2014 ?

La salle l'Éclat, de par sa polyvalence, nous permettra d'organiser de nombreuses manifestations et animations culturelles et sportives.

D'abord un tournoi de tennis de table le vendredi 16 mai 2014 de 19 h à 23 h, pour un moment de convivialité entre Lonréens. Nous retransmettrons certains matchs de la coupe du monde de football au Brésil sur grand écran dans la salle (étude de faisabilité en cours surtout au niveau des droits de retransmission). Le match d'ouverture ainsi que les trois matchs de qualification de l'équipe de France pourraient être programmés dans un premier temps. De nombreuses troupes de théâtre locales rayonnent et se donnent en représentation sur la Communauté Urbaine d'Alençon, alors pourquoi pas à LONRAI. Nous souhaiterions faire revenir le Conservatoire à Rayonnement Départemental pour un ou deux récitals. Des discussions sont en cours. Au mois d'août 2014, il y aura l'organisation du Comice Agricole sur la commune, couplé avec la fête communale. Un gros projet qui nécessitera la mobilisation de nombreux bénévoles pour la réussite de cette manifestation. En 2008 et 2009, des activités avaient été mises en place dans la cadre du téléthon avec un grand succès. Pourquoi ne pas relancer ces festivités en 2014 ? Nous espérons une année riche en animation à LONRAI.

35 manifestations en 8 mois !!!!
Plus de 6000 personnes sont passées à la salle l'Eclat en 2013 !!!!

SALLE L'ECLAT

M. PENNERON, à gauche, architecte et maitre d'œuvre du projet de la salle L'Eclat.

Photo ci-dessous

Inauguration officielle de la salle L'Eclat au mois de mai 2013
Le Maire, Hervé QUÉREL, inaugure la salle en présence de nombreuses personnalités. De gauche à droite :
M. de CAFFARELLI, Président du CAUE de l'Orne, M. de BALORRE Vice-président du Conseil Général de l'Orne, Mme BESNARD conseillère régionale, M. MOREAU Préfet de l'Orne, M. QUÉREL Maire, M. PUEYO Député-maire d'Alençon et Président de la C.U.A, Mme GOULET Sénateur de l'Orne.

Présentation de la salle l 'Eclat aux habitants de LONRAI

De nombreux Lonréens sont venus découvrir le nouvel équipement de la commune. Un forum des associations était également organisé.

Enfin, le groupe TOC-TOC a ponctué la soirée par un concert de musique.

Anne-Marie CONCÉ et le Conservatoire à Rayonnement Départemental

Assemblée générale de la CAPEB

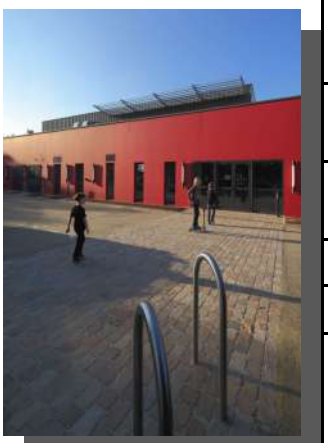

Tarifs 2014	1 journée semaine Du lundi au jeudi De 8h à 18h	1 jour week end De 8h à 20h	**Pack n°1** Du vendredi au samedi	**Pack n°2** Du samedi au diman-che	**Pack n°3** Du vendredi au diman-che
Remise des clés			Jeudi à 18h	Vendredi 17h	Jeudi 18h
Restitution des clés			Dimanche 8h	Lundi 8h	Lundi 8h
Habitants de Lonrai	100 €		250 €	300 €	400 €
Associations de Lonrai	Gratuit	100 €	125 €	150 €	200 €
Habitants du SIVOS Colombiers Cuissai St Nicolas des Bois	250 €		300 €	350 €	450 €
Associations SIVOS Colombiers Cuissai St Nicolas des Bois	150 €	200 €	200 €	250 €	300 €
Hors commune	300 €		500 €	550 €	650 €
Entreprises de Lonrai	200 €		400 €	500 €	600 €
Entreprises extérieures	350 €		600 €	750 €	900 €

M. QUÉREL et M. AUVRAY lors de la remise du défibrillateur offert par GrDF

OPTIONS	
Pack vidéo+ internet (écran, TNT, rétroprojecteur, lecteur DVD, Netbook)	60 €
Salle association en supplément de la grande salle	60 €
Pack vestiaires et douches	20 €

Anciens Combattants

CEREMONIE DU 8 MAI 2013

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

Quelques 110 convives étaient présents au repas

Repas du 8 mai 2013

M. LESIMPLE et son compère ont animé l'après-midi.

CLUB DE L'AMITIE

Présente à tous, ses bons vœux pour 2014.
Et rappelle à tous les Lonréens que les ainés de «Générations Mouvement » de Lonrai se réunissent maintenant salle des associations de l'Eclat, tous les 1er et 3eme mardis de chaque mois pour jouer aux cartes et jeux de société.
Le club accueille 72 adhérents pour le moment.
Au programme de nos activités pour 2014 :
Le club propose des marches cantonales tous les mois.
- 18 février : assemblée générale du club
- 1er mars : choucroute dansante à Lonrai (ouverte à tous)
- 12 mars : assemblée générale du canton à Saint-Denis sur Sarthon
- 27 mars : repas de Printemps du club à la Hutte
- 17 juin : journée de la forme à Gandelain
- 17 septembre : marche cantonale à Lonrai
- 27 septembre : concours de belote à Lonrai

Fin décembre repas de Noël (date à fixer)

Choucroute le 23 février 2013 à Cuissai

Les membres actifs du club sont toujours très heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.
Bienvenue aux nouveaux retraités, venez donc nous rejoindre.

Pour tous renseignements contacter Mme SEICHAIS Présidente du club au 02.33.26.28.90

Tournoi de belote organisé par le club de l'amitié et sa Présidente Mme SÉCHAIS Jacqueline

Journée de la forme le 19 juin 2013

ASPJ LONRAI

Depuis son inauguration en mai 2013, la salle L'Eclat connaît un grand succès. Le carnet de réservation est déjà bien rempli. (un seul week-end de libre de septembre à décembre). C'est aussi et surtout un formidable outil de développement pour le milieu associatif Lonréen. Un grand nombre d'associations en ont déjà profité pour organiser de nouvelles manifestations. C'est un lieu de rassemblement et de rencontre très apprécié des Lonréens.

Depuis septembre, deux activités sont au programme :
D'abord la Zumba, animée par Frédérique, qui rencontre une très bonne fréquentation. Cette activité est gérée et organisée par le centre social de la Croix Mercier, déjà organisatrice du centre aéré d'été à Lonrai. L'activité Zumba donne satisfaction aux différents adhérents avec plus de 120 participants assidus et motivés. Les cours ont lieu le mardi de 18h00 à 21h30, répartis en trois séances.

L'ASPJ accueille les cours de gym et de step le mercredi de 18h30 à 20h30. Les adhésions (50 adhérents espérés) ont dépassé les attentes. Aujourd'hui, 86 personnes suivent les cours de Maud dans la bonne humeur et un réel plaisir.

En janvier 2014 :
Sur demande de nombreux Lonréens, une section tennis de table, toujours gérée par l'ASPJ, a vu le jour en janvier 2014 sous la houlette de Pascal LAUCOURNET , désigné responsable de cette section et de Laurent COUPRY.

Les inscriptions sont déjà closes car les 42 places disponibles ont déjà trouvé preneur.

Dans les projets à venir, la commune étudie la possibilité de créer 5 terrains de pétanque éclairés à proximité de la salle. Les devis sont en cours. Affaire à suivre.....

Tous les mardis des cours de Zumba sont dispensés par Frédérique avec au programme un créneau enfants de moins de douze ans de 18 h à 18 h 45. Puis ensuite, deux séances pour adultes de 19 h 15 à 20 h15, et de 20h15 à 21h15. Les inscriptions se font au Centre Social la Croix Mercier.

ASPJ LONRAI

De nombreux Lonréens se sont inscrits à la section tennis de table à Lonrai. La salle L'Eclat est en effet homologuée pour la pratique du tennis de table au niveau départemental et est déjà équipée de tout le matériel nécessaire, à savoir 6 tables, entre autres… .

L'ASPJ a lancé une section tennis de table en 2014. Les premières séances ont débutées le jeudi 9 janvier 2014.

Trois créneaux horaires de 1h30 ont été mis en place :

17 h 30 à 19 h 00
19 h 00 à 20 h 30
20 h 30 à 22 h 00

Les inscriptions sont d'ores et déjà closes pour les trois créneaux, toutefois les personnes intéressées pour le rentrée 2014 peuvent se faire connaître auprès de M. LAUCOURNET Pascal.

Laurent COUPRY, Christelle PITEL et Pascal LAUCOURNET ont organisé un tournoi le dimanche 19 janvier 2014.

Pour la première édition, Pascal LAUCOURNET a remporté le tournoi principal face à Bruno LANOË.

Thibaud LE BAYON a remporté le tournoi consolante contre Samuel JOUSSELIN.

Pascal LAUCOURNET, président de la section tennis de table et vainqueur du premier tournoi organisé par l'ASPJ le dimanche 19 janvier 2014.

L'INFO EN DIRECT DE VOTRE COMMUNE C'EST SUR LONRAI.FR

Dès le mois de juin 2014, Lonrai aura les couleurs du Brésil
Venez vivre les matchs de la coupe du monde, notamment le match d'ouverture et les matchs des bleus à la salle l 'Eclat .

COMITE DES FETES

Le 25 Août 2013, avait lieu la traditionnelle fête communale Lonréenne. Près de 180 vendeurs étaient rassemblés pour cette 6e édition.
Manèges, chansons, buvette… De nombreuses animations étaient présentes, pour le plus grand plaisir des visiteurs.
Retour sur une «journée pas comme les autres»…

Il est 6h ce dimanche matin quand les premiers brocanteurs attendent qu'on leur indique leur emplacement. La météo n'avait pas menti, la pluie était au rendez-vous, mais loin de démoraliser les vendeurs qui se font de plus en plus présents à mesure que le jour se lève. Les acheteurs les plus matinaux commencent à arriver, les bonnes affaires n'attendent pas. «J'attend la surprise !» nous confie un visiteur, qui est venu sans recherches particulières.

Et des surprises, ce sont les plus jeunes qui en auront : pour la première fois depuis 2008, un manège ainsi qu'un stand de tir à la carabine garnissent le terrain de foot accueillant les festivités.

Pendant que toute l'équipe du comité des fêtes s'active au stand des sandwichs, M. PERREAU vient, accompagné de son « Marching Band ». Trompettes, Tuba, Saxophone… battent leur plein à l'heure où la pluie a laissé place à quelques éclaircies.

Les chineurs profitent de ce rayon de soleil pour se faire de plus en plus nombreux.

Côté musique, Flo' assure la relève. Originaire de Colombiers, ce jeune talent nous dévoile deux chansons à l'occasion de la sortie de son CD.

La fin de journée approche déjà, mais Marc LEROYER, Président du comité des fêtes se félicite : « Malgré le temps changeant, les recettes ont été en hausse par rapport à l'année dernière ! »

Rendez-vous en 2014 pour une année exceptionnelle, celle du Comice Agricole.

Lonrai Activités Loisirs

Activités manuelles.

Le jeudi après-midi, de 14h à 17h, salle l'Eclat. Animatrice, Colette DANTON.

Art Floral.

- trois séances animées par la Société Horticole d'Alençon,
- deux séances organisées par l'association avec des fleuristes ont été programmées, le 11 octobre et le 20 décembre 2013. Animatrice, Mado FOURNET.

Randonnées.

Le mardi, tous les quinze jours, à 13 h 30. Rendez-vous, parking de la salle l'Eclat. Animatrice, Geneviève TOUYON.

Adhésion, 10 € par famille. Renseignements, Mado FOURNET, tél. 02 33 29 27 00. E-mail : mdd.fournet@orange.fr

Lonrai Patrimoine

Depuis mi 2013, la commune de Lonrai compte une nouvelle association, «Lonrai Patrimoine ».
Son objectif : sauvegarder et préserver le patrimoine de notre commune.
Son président Jean-Louis RENAULT et son équipe œuvre dans ce sens, en partenariat avec la fondation du patrimoine de l'orne, partenaire indispensable à la réalisation de projets.
Dès la mise en place de cette association, son équipe s 'est attaquée à la restauration du tableau de l 'ascension, pièce unique dans l'Orne. Après un passage par les ateliers de Mr LEBRUN, le tableau a réintégré notre église.

Prochaine étape: la restauration de l'église, nous sommes à ce jour en consultation avec les différents corps de métier pour établir un chiffrage de travaux de rénovations.

Dans le courant de l'année l'association éditera une plaquette d'information et de souscription.

La peinture sur bois, qui se trouve dans la chapelle de gauche de l'église Saint Cyr de Lonrai est d'une grande valeur puisqu'elle représente le thème de l'Ascension au XVIIème siècle, peut courant dans l'Orne

Cette huile sur bois a nécessité une restauration pour pouvoir rester à sa place dans notre église, aux côtés de la statue de la Vierge à l'Enfant du XIVème siècle et de la statue de Sainte Barbe du XVIIème siècle.

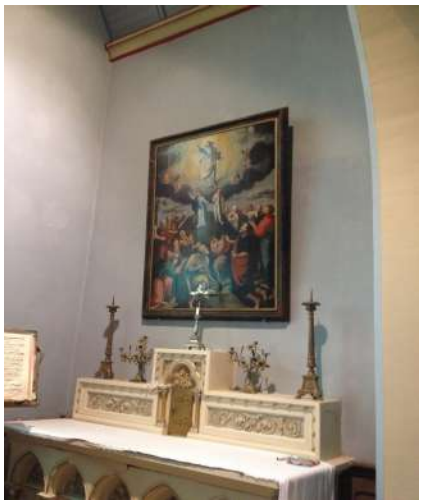

Le Rayon d'Ecouves

Programme 2014

Duathlon reconduit en 2014

Duathlon (avril 2013)

Présentation des équipes pour les 24 heures du Mans

Le Rayon d'Ecouves aux 24 heures du Mans.

Les 24 et 25 août 2013, le club cyclo «Le Rayon d'Ecouves» de LONRAI, a participé aux 24 heures du Mans vélo sur le circuit mythique « Bugatti ».
A cette occasion 3 équipes ont été constituées.
Une équipe de 6 garçons aux couleurs du club, une autre de 6 garçons aux couleurs du Rayon d'Ecouves Groupama et une troisième équipe de 8 filles qui couraient pour les couleurs de la fondation Groupama santé «contre les maladies rares». Après les 14 hymnes nationaux représentant les pays participants, les 20 coureurs de LONRAI ont roulé jour et nuit en faisant des relais tout au long de ces 24 heures de courses, aux côtés des 2 000 participants, où certains anciens grands champions de la «petite reine» avaient également pris part. Tout confondu, le Rayon d'Ecouves aura parcouru plus de 2000 km durant cette épreuve et dans une ambiance très familiale qui reflète très bien les valeurs de notre club local.
Nous sommes très heureux et nous remercions nos supporters, les familles des coureurs et surtout la direction régionale de la fondation pour laquelle les filles couraient. Malgré la très grande fatigue causée par cette course cycliste et la météo capricieuse, toutes les personnes présentes gardent et garderont un super souvenir de ce week-end sportif.

Vainqueur du duathlon

Délibérations du conseil municipal

Réunion du 26 mars 2013

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'imputer en investissement, l'acquisition figurant dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'achat	Montant	Imputation
Transpalette manuel	321.72 €	2188

INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE

Vu la circulaire préfectorale du 13 février 2013, relative au plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales par un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'église de LONRAI à 119,55 €.

TARIFS DE LOCATION CENTRES SOCIAUX ET D'ANIMATION SALLE L'ECLAT

Un centre social sollicite la location de la salle l'Eclat pour y pratiquer une activité hebdomadaire pendant la période scolaire 2013-2014. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil donne son accord à la location horaire au bénéfice des centres sociaux et d'animation pour la pratique d'activités à la salle l'Eclat, étant précisé que les associations de Lonrai restent prioritaires pour l'attribution des créneaux horaires.
Fixe le tarif horaire à 18 € au titre de l'année scolaire 2013-2014.
Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment les conventions d'utilisation à intervenir.
S'engage à inscrire le montant des recettes correspondantes à l'article 752 du budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire fait lecture du projet de délibération au prochain conseil de communauté.

Le service cadre de vie de la CUA, par courrier du 15 mars 2013, a répondu à la demande écrite de la commune de Lonrai du 19 novembre 2012, concernant la pose de fourreaux pour l'éclairage public au Bois Hébert. Le service voirie prévoit une synthèse de toutes les demandes, qui feront l'objet d'un arbitrage en commission cadre de vie.

DISTRIBUTION DES SACS DE TRI AUX ADMINISTRES

Lors de la dernière commission déchets du 12 septembre 2012, un bilan sur les différents modes de distribution mise en place (permanence et distribution via les mairies en juin et septembre) a été présenté le 29 janvier 2013.
La Communauté Urbaine d'Alençon qui a la compétence déchets envisagerait de faire uniquement une distribution aux personnes âgées.
Concernant l'aide financière basée sur le nombre de foyer pouvant être versée aux communes qui assureront en 2013 la distribution des sacs de collecte annoncée au préalable, cette dernière serait divisée de moitié car la distribution de l'an passé était de 50 % à Lonrai. Il en est de même pour toutes les autres communes alors que certaines n'ont pas atteint les 50 % de distribution.
A ce jour, aucune organisation et communication de la CUA ne se dégage pour faire parvenir les sacs en mairie et les habitants sont donc contraints d'aller les récupérer directement au service déchets.

ENCARTS PUBLICITAIRES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer les tarifs 2013 des encarts publicitaires, comme suit :

	1/8e de page	1/2 page
1 parution	70 €	500 €
2 parutions	120 €	

Réunion 28 mai 2013

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE

Après avoir pris connaissance de 3 devis pour l'aménagement, à côté de la salle l'Eclat, d'un terrain de pétanque de 30m x 15m, le conseil municipal décide de reporter ce sujet ultérieurement. Compte tenu que les fourreaux sont déjà en place, ce dossier sera complété avec un devis d'éclairage.

Délibérations du conseil municipal

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT 2013

La convention ATESAT (assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes) passée avec la commune est arrivée à échéance le 31 décembre 2012.

Aussi, la Direction Départementale des Territoires de l'Orne propose de renouveler la convention ATESAT pour la période 2013. Le projet de convention est limité à la mission de base : assistance à la gestion de la voirie et de la circulation ;

assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite d'études, à la passation de marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux ;

assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.

Les prestations font l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle selon un barème défini par l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le montant forfaitaire pour 2013 est de 234,68 €. Ledit montant est révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de renouveler la convention ATESAT pour l'année 2013.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LONRAI ET L'ASSOCIATION « LONRAI PATRIMOINE » ET LA FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION DE BASSE-NORMANDIE

Dans le cadre d'une campagne de souscriptions qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, le Maire présente les différents travaux qui pourraient recueillir des fonds dans le but de restaurer l'église Saint-Cyr de Lonrai.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce partenariat entre la commune de Lonrai, l'association « Lonrai Patrimoine » et la Fondation du Patrimoine délégation de Basse-Normandie.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION A L'EGLISE SAINT-CYR DE LONRAI

Le conseil municipal décide d'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire, et de solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier prévisionnel :

Restauration du tableau de l'Ascension

SOURCE	MONTANT HT		%
Fonds publics	**Montant sollicité**	**Montant obtenu**	
Direction régionale des affaires culturelles	1 643.00 €	1 643.00 €	40 %
Commune	2 465.00 €		60 %
TOTAL HT	4 108.00 €		
TVA	TVA non applicable		
TOTAL TTC			

Restauration des boiseries murales et détournement des eaux pluviales

SOURCE	MONTANT HT		%
Fonds publics	**Montant sollicité**	**Montant obtenu**	
Commune	13 849.21 €		66.43%
Crédits exceptionnels	7 000.00 €	7 000.00 €	33.57%
TOTAL HT	20 849.20 €		
TVA	4 086.44 €		
TOTAL TTC	935.65 €		

PROTOCOLE D'ACCORD AFFAIRE MONGUILLON

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, accepte le protocole d'accord tel que présenté :

Pour permettre l'accès de la parcelle revenant à la commune, les consorts MONGUILLON acceptent de vendre à la commune de Lonrai une bande de terrain de 5m de largeur située en bout de leur actuel jardin et en limite des parcelles cadastrées 51 et 14 même section, ce contre paiement d'une somme de 2 000 €.

Le bornage sera mis en place de telle sorte que la Commune de LONRAI puisse disposer d'une parcelle constructible de 615 m² passage compris.

Elles font le choix du cabinet PELLÉ géomètre expert à Condé sur Sarthe (61250) 60 route d'Alençon pour procéder au bornage et de Maître Annick GRAILLOT notaire pour établir l'acte de cession.

En contrepartie, la commune de LONRAI :
- Accepte de payer l'indemnité de 2 000 € ci-dessus outre l'indemnité de 500 € prononcée par le Tribunal Administratif au titre de l'article L761-1 du Code de la justice administrative.
- Prend en charge l'installation et le coût de l'ensemble des clôtures séparant les deux fonds.
- Prend en charge l'ensemble des frais de mise en œuvre de la présente convention et notamment ceux de géomètre, cadastre, publication au Service de Publicité foncière et notaire.

CONTENEUR TEXTILE AU HAMEL

La Communauté Urbaine d'Alençon a fait le choix de privilégier les associations locales pour la collecte des déchets textiles, et a demandé de retirer ses conteneurs textiles appartenant au Relais.
Il est demandé au conseil municipal s'il souhaite adopter ce choix pour la commune. Le Maire rappelle que depuis juin 2012, la commune a signé un contrat d'occupation privative du domaine public au Hamel pour une durée de cinq ans avec l'association le Relais.
L'ensemble des membres présents souhaite conserver le conteneur textile au Hamel appartenant au Relais.

MODIFICATION DE LA DISTRIBUTION DES SACS DE COLLECTE SELECTIVE

Lors de la dernière commission déchets, certaines communes ne voulaient pas jouer le jeu de distribuer à leurs administrés les sacs jaunes et bleus, qui estiment que la CUA se décharge de plus en plus de ses compétences sur les communes, qui sont obligées d'embaucher du personnel pour faire leur travail.
Des communes ont proposées qu'un emploi d'avenir soit envisagé pour pallier les restrictions de l'agent en charge de cette mission à la CUA.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la modification des transferts de compétences, notamment sur la prise en 2013 de la compétence « éclairage public », en investissement et fonctionnement, le Maire fait lecture du document remis lors du dernier bureau de communauté du 16 mai 2013, notifiant la stratégie et les interventions de la Communauté Urbaine d'Alençon dans ce domaine.
Cette stratégie suscite de vives inquiétudes quant à la somme retranchée annuellement à la commune pour alimenter cette compétence. La commune de Lonrai a déjà fait de nombreux investissements en éclairage public, et la stratégie définie par la CUA ne permettrait pas de bénéficier de nouvelles installations hors agglomération.

RN12 ETUDE DU PARTI D'AMÉNAGEMENT ENTRE ALENÇON ET FOUGÈRES

Dans le cadre des études visant à aménager la RN12 entre Alençon et Fougères, le Préfet de la région Pays de la Loire sollicite l'avis des collectivités sur des scénarios d'aménagement. Ceux-ci sont au nombre de 3 :

Scénario 1 : requalification environnementale de la RN12,
Scénario 2 : comprenant, en plus de la requalification environnementale, des aménagements sur place de la RN12 (aménagement de carrefours, de traversées d'agglomération, de créneaux de dépassement à 2x2 voies, …),
Scénario 3 : scénario associant la requalification environnementale, les aménagements sur place et l'étude de la déviation de 7 agglomérations (Beaucé, Ernée, Mayenne, Le Ribay, Javron-les-Chapelles, Pré-en-Pail et La Lacelle).
Au vu des enjeux d'aménagement du territoire du bassin de vie économique d'Alençon, de la sécurisation des communes traversées ainsi que les enjeux environnementaux et paysagés, il est rappelé :
- la priorité de l'aménagement de la RN12 doit demeurer la mise à 2 x 2 voies,
- la portion Gandelain-Alençon a été déclarée d'utilité publique en 2005, prorogée en 2010. Les nouvelles études demandées par le ministère des transports ne doivent pas retarder sa réalisation opérationnelle,
- au vu du poids démographique et économique du bassin de vie alençonnais, du niveau du trafic et notamment de la proportion de poids lourds, de l'accidentologie, l'aménagement prioritaire de la section Alençon-Pré-en-Pail est une nécessité,
- le scénario 3 « déviation de l'agglomération de La Lacelle » est à prioriser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur :

La priorité donnée à l'aménagement à terme en 2 x 2 voies de la RN12,
L'urgence de la mise en œuvre opérationnelle des travaux sur la section Alençon-Gandelain (notamment la déviation de Pacé et Saint-Denis-sur-Sarthon),
La priorité donnée à la section Alençon-Pré-en-Pail sur l'ensemble du tracé,
Le choix du scénario 3 prévoyant la déviation de La Lacelle.
Le conseil municipal demande que la problématique d'acoustique pour les riverains soit étudiée.

BOUCLAGE DU RESEAU HTA SOUTERRAIN - AVIS

Le Maire présente le projet d'étude de bouclage du réseau HTA souterrain remis par ERDF. Il s'agit d'enterrer un câble HTA sur une longueur d'environ 181m, sur la parcelle AB186. Les travaux débuteront le 17 juin pour se terminer fin juillet.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, émet un avis favorable sur les travaux de bouclage du réseau HTA souterrain, et autorise M. le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION A 4 PAT'

Le Maire fait lecture du courrier adressé par le Président de la micro crèche « à 4 pat' » de Radon, qui sollicite une subvention d'aide au fonctionnement.

Considérant :
Que l'association n'a pas été en mesure de fournir la liste des enfants de Lonrai fréquentant la micro crèche de Radon.
Que les subventions de l'année 2013 ont déjà été votées le 12 février 2013.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Refuse d'attribuer une subvention d'aide au fonctionnement de la micro crèche « à 4 pat' »,
Charge M. le Maire de notifier la décision à l'intéressé.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MONTPERTHUIS

Le Maire fait lecture du courrier adressé le 20 mai 2013 par Madame DELORME Catherine, qui souhaite acquérir une partie d'un terrain appartenant à la commune cadastré AK n°64, situé entre son mur de clôture et le poste EDF. Cette parcelle est actuellement aménagée avec des places de stationnement.

Réunion du 13 juin 2013

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES DEPENSES INFERIEURES A 500 €

La circulaire du 1er octobre 1992 du Ministère du budget précise que le seuil au dessous duquel les biens meubles et immeubles sont comptabilisés en section de fonctionnement est de 500 € T.T.C.
Cependant, sur délibération expresse du conseil municipal, un bien meuble d'un montant inférieur peut-être inscrit en section d'investissement à condition que cette décision revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les comptes de charges et de stocks.
Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'imputer en investissement, l'acquisition figurant dans le tableau ci-dessous

Nature de l'achat	Montant	Imputation
Net book ASUS	218.90 €	2183

OFFRE DE PRIX COLAS POSE DE CANIVEAUX SALLE L'ECLAT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition financière de l'entreprise COLAS, pour la pose de caniveaux à la salle Eclat.
Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de retenir la solution B des caniveaux CC1, pour un montant de 2 955.00 € HT.

PENALITES APPLICABLES A LA SALLE L'ECLAT

Le Maire présente le tableau récapitulatif des différentes pénalités applicables à la salle l'Eclat, en référence aux clauses du CCAP et CCAG travaux, établi par la Communauté Urbaine d'Alençon, mandataire du maître d'ouvrage.

Considérant que l'application des pénalités est un droit contractuel.
Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de faire appliquer les pénalités aux 7 lots détaillés.

TABLEAU DES PENALITES RETENUES PAR ENTREPRISES

	Art. 4.3.1 - CCAP	Art. 4.3.1 - CCAP	Art. 4.3.2 - CCAP	Art. 4.3.3 CCAP	Art. 4.3.6 CCAP	**TOTAL pénalités par lots**
ENTREPRISES	Retard exécution des travaux	Pénalité forfaitaire retard	Non respect obligation SPS	Absence RDV de chantier	Non respect clauses sociales	
SOPREMA	5 000	0.00	0.00	2 720	0.00	**7 720.00 €**
GONDOUIN	5 000	0.00	0.00	1 280	0.00	**6 280.00 €**
MPO	25 000	562.12	16 000	2 960	0.00	**44 522.12 €**
QUALIPROFIL	2 500	797.31	0.00	1 920	0.00	**5 217.31 €**
IRB	1 250	504.80	0.00	2 880	0.00	**4 634.80 €**
COLAS	2 500	1 478.02	0.00	1 360	0.00	**5 338.02 €**
YZEUX	2 500	219.86	0.00	480	2 000	**5 199.86 €**
TOTAL	**43 750 €**	**3 562.11 €**	**16 000 €**	**13 600 €**	**2 000 €**	**78 912.11 €**

Lonr'Echos

Chargé de publication : Hervé QUÉREL
Éditeur : Mairie de Lonrai
Rédaction : Mme GOUIN, Mme HUE, Stéphane GUILBERT Sylvain LAUNAY
Photos : M. PERRIER, M. ÉPINETTE et le Cabinet PENNERON

Tirage : 500 exemplaires
Impression : Mairie de Lonrai

Naissances

2012

DORENLOT Évan, né le 17 août
ANTOINE Zéna, née le 23 aout
PARCOUËT Leny, né le 15 novembre
PELLUET Sarah, née le 24 novembre

2013

BROZA Margot, née le 23 janvier
TILLAND BROSSE Tigane, né le 30 janvier
DELSART PLAZA Victor, né le 15 février
CHAUVIN Louis, né le 18 février
BOURDONNEC Wyatt, né le 18 juin
MARESCHAL Maya, née le 18 août
JAJOLET LELIEVRE Bastien le 16 septembre

2014

FONTAINE Armand, né le 14 janvier
SOLON Valentine, né le 20 janvier

Mariages

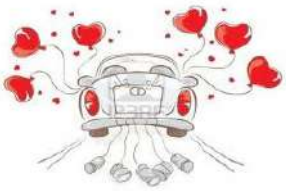

2012

JUIGNET Sébastien /MONNIER Sonia
04 août
CHARRETIER Damien /SOREL Christine
27 novembre

2013

CHAUSSARD Bertrand / HEUDIARD Valérie
20 avril

Ils nous ont quitté

2012

Erratum
LAMBERT Gillian (Montperthuis)
07 février

RENAULT Michel (La Cuissaye)
08 août
D'AÏETTI Jean-Baptiste (Beaubourdel)
03 septembre
BIDAULT Jacqueline (Beaubourdel)
08 septembre
TROUILLET Jean-Paul (Beaubourdel)
10 septembre

2013

MAIGNÉE Maurice (La Cuissaye)
02 janvier
MAIGNAN Marcel (Le Hamel)
03 janvier
JARNIGON Raymond (Armand Donon)
11 janvier
BLONDEL Ginette (Le Rocher)
13 mars
JAMET Julien (Le Rocher)
16 mai
SECHET Maurice
8 juin
VIVIER David (le Bois Hebert)
1er décembre

2014

DOUARD Stéphane (Le Hamel)
05 janvier

LES DÉCHETTERIES :

0 800 50 89 81

Alençon Nord : Rue Nicolas Apert
Alençon Sud : Route de Gesnes le Gandelin

Avril à Octobre
En semaine : 9h -12h & 14h - 19h
Samedi : 9h - 13h & 14h - 19h

Novembre à Mars
En semaine : 10h - 12h & 14h – 17h
Samedi : 9h - 13h & 14h - 18h

Fermées les dimanches et jours fériés

TRAVAUX BRUYANTS

Afin d'éviter de causer une gêne pour le voisinage, les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie mécanique, perceuse ou raboteuse ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

BRÛLAGE DÉCHETS

Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel des déchets ménagers et assimilés. (les déchets verts entrent dans cette catégorie).

Communes de plus de 1000 habitants

Pour les prochaines élections municipales (qui auront lieu les 23 et 30 mars 2014), le mode de scrutin change pour les communes entre 1 000 et 3 500 habitants.
Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle avec prime majoritaire. C'est le mode de scrutin jusqu'à maintenant en vigueur actuellement pour les communes de plus de 3500 habitants et plus.
Avec ce mode de scrutin, les listes sont bloquées. Elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir et vous ne pouvez plus ni en rayer, ni en rajouter, au risque que votre bulletin soit nul. Les candidatures seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.
Le nombre de candidats élus conseillers par liste dépendra du pourcentage de voix obtenues par chaque liste.
La moitié des sièges (pour Lonrai 8) est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Les autres sièges (pour Lonrai 7) sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) à la représentation proportionnelle.
Les listes minoritaires sont donc également représentées au conseil municipal, pourvu qu'elles aient obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.
Pour la première fois, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps, et pour la même durée de mandat (6 ans). Les conseillers communautaires doivent obligatoirement être conseillers municipaux.
Les bulletins de vote comporteront donc deux listes.

- À gauche, la liste des candidats aux élections municipales.
- À droite, la liste des candidats aux élections communautaires

Les listes devront respecter le principe de parité (alternance systématique d'un homme et d'une femme).

Nouveau : présentation d'une pièce d'identité pour voter.

>>>> L'Etat simplifie vos démarches <<<<

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures.

Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur :
www.interieur.gouv.fr **www.diplomatie.gouv.fr**

Nouveaux habitants *

- **LARONCHE Lucie et DORENLOT Anthony (Maison Brûlée)**
- M. et Mme ALZURIA François (Le Pavillon de chasse)
- **M. et Mme DAVOUST Ludovic (14 rue des Coquelicots)**
- M. CAILLEAUX Julien (Le Bois Hébert)
- **ROBINE Jérémy et NORGEOT Céline (17 rue des Bleuets)**
- M. et Mme TRUDELLE Anthony (55 rue des Carrières)
- **ADELE Fabrice et NICOLAS Isabelle (8 rue des Coquelicots)**
- SOVILLA Fernand et MAYET Cécile (6 Grande Cour)
- **Mme POIRIER Christelle (47 rue des Carrières)**
- M. et Mme LEBRETON Jean-Pierre (16 rue de la Croix Jamet)
- **Mme FOUQUET Laëtitia (5 rue des Rosiers)**
- Mme CORDIER Stéphanie (13 rue des Bleuets)
- **M. METAIS Alexis (11 rue des Bleuets)**

- **Mme LE PALLEC Mélanie (9 rue des Rosiers)**
- Mme ALI Adélaïde (1 rue des Bleuets)
- **M. DEPAGNE Samuel (10 rue des Bleuets)**
- M et Mme GRANGE Jean-Luc (6 rue des Rosiers)
- **M et Mme FONTAINE Karl (16 rue des Coquelicots)**
- Mme RENARD Emmanuelle (1 rue Armand Donon)
- **M et Mme BROZA Emmanuel (20 rue des Coquelicots)**
- M et Mme GUITTON Gaël, Jordan et Maxence (Les près du Fléchet)
- **M et Mme DUVAL Ludovic et Typhaine (1 rue de la Croix de l'Angle)**
- M et Mme MOREAU Christophe (4 rue des Bleuets)
- **M. et Mme HOARAU Jean (39 bis rue des Carrières)**
- Mme GAUTIER Mélina (3 place du Point de Beauvais)
- **ROESCH Jean-Baptiste et AUBERT Isabelle (Les prés du Fléchet)**
- M. et Mme RAVÉ Olivier (12 rue de la Croix Jamet)
- **M. et Mme MOREL Jean-François (18 rue de la Cuissaye)**
- M et Mme ZINEDDINE Tarek (Les près du Fléchet)
- **Mme VEDIE Corinne (11 rue des Rosiers)**
- M. et Mme MARESCHAL Olivier (7 rue des Rosiers)
- **MOULIMOUS Rémy et PINGUÉ Charline (Le Coudray)**
- KHEBBAB Cyril et JACQUEMIN Laure (3 rue de la Croix de l'Angle)
- **M et Mme BURSON Lionel (9 rue de la Roseraie).**

***** *Liste établie d'après les inscriptions sur les listes électorales*

Comice Agricole à LONRAI
les 30 et 31 août 2014